

À QUOI SERT LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Bayonne et ses partenaires apportent des solutions pour améliorer le quotidien des Bayonnais et les aider à faire face aux difficultés de la vie.

Les services sociaux et administratifs du Centre Communal d'Action Sociale vous accueillent, du lundi au vendredi, au siège du CCAS, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Ils sont joignables directement :

- › **Service social RSA** : sur rendez-vous au 05 59 50 50 80
- › **Plateforme budget (Épicerie sociale, Microcrédit et Point Conseil budget)** : sur rendez-vous au 05 59 50 67 38 et 05 59 50 67 31
- › **Portage de repas à domicile** : renseignements et commandes au 05 59 50 50 95
- › **Service autonomie à domicile** : au 05 59 50 50 85 pour la rive droite et 05 59 50 67 54 pour la rive gauche
- › **Atelier Santé Ville (promotion de la santé)** : contact au 05 59 50 50 74
- › **CLIC** : contact au 05 59 50 80 30
- › **EHPAD Harambillet** : contact au 05 59 55 35 42
- › **Résidence autonomie Iguzkian** : contact au 05 59 55 90 97



Si vous souhaitez plus d'informations, veuillez [contacter le CCAS](#).

Le CCAS met en œuvre la politique sociale de la Ville



Véritable instrument de développement social urbain, le CCAS intervient sur des champs d'action aussi variés que la promotion de la santé, l'accompagnement budgétaire, la consolidation du lien social, l'hébergement médicosocial, l'animation, l'alimentation, la prévention, l'insertion socioprofessionnelle, l'accès aux droits, aux soins ou à la culture.

Le CCAS intervient en complémentarité des autres services sociaux et médicosociaux intervenant auprès des Bayonnais, en particulier le service départemental des solidarités et de l'insertion (SDSEI).

Ses missions sont multiples et de deux ordres :

› les missions confiées par la loi :

- mise en œuvre d'une politique de prévention et de développement social général
- participation à l'instruction de certains dossiers (aide légale, dispositifs d'insertion sociale...)
- domiciliation des personnes sans domicile stable, dès lors qu'elles ont un lien avec la commune
- connaissance et tenue à jour d'un registre des personnes fragiles, utilisé lors des périodes de veille fixées par arrêté préfectoral
- réalisation d'une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population de la commune

› les missions déterminées par le Conseil d'Administration :

- animation et développement de l'action municipale dans le champ social
- mise en œuvre d'une politique de lutte contre la précarité par le déploiement d'aides facultatives et par des mesures d'accompagnement social
- organisation et gestion des interventions, prestations et services de prévention et/ou de soutien à la dépendance : établissements, aide à domicile...
- la mise en place d'outils innovants d'accompagnement des familles, comme l'épicerie sociale

Les modalités de fonctionnement et d'intervention du CCAS sont décrites dans son [projet d'établissement 2016-2020](#).

Le CCAS de Bayonne est adhérent de l'[union nationale des CCAS](#) (UNCCAS) et de l'[union départementale des CCAS des Pyrénées Atlantiques](#).

CCAS : des interventions en direction de tous les publics



Le CCAS développe différentes activités d'aide et d'accompagnement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des enfants, des familles en difficulté, mais aussi de lutte contre les exclusions.

Le CCAS gère des établissements pour personnes âgées (autonomes et dépendantes) : EHPAD Harambillet et résidence autonomie Soleil.

Il propose tout un panel de services pour accompagner les personnes âgées ou handicapées à domicile : portage de repas à domicile, aide à domicile, téléassistance, petit bricolage, aménagement du logement, ...

Concrètement, les équipes du CCAS interviennent au quotidien sur toutes les problématiques des Bayonnais, aussi diverses que :

- › Être accompagné dans ses démarches : s'informer sur les aides, la retraite, remplir des papiers administratifs, ...
- › Faire face aux dépenses : qu'elles soient imprévues ou non, le CCAS accompagne dans la gestion du budget, peut mobiliser des aides, ou aider à réaliser une demande de microcrédit.
- › Accomplir les actes de la vie quotidienne à domicile, ou se déplacer, prendre un déjeuner.
- › Trouver un hébergement temporaire ou permanent lorsqu'on est un senior, ou pour un parent.

- > Assurer une bonne scolarisation et une bonne insertion des enfants et des jeunes grâce aux dispositifs existants dans le cadre du programme de réussite éducative.
- > Bénéficier de conseils pour la prévention de sa santé.

L'action du CCAS en 2020 : [télécharger le rapport d'activité du CCAS](#)

CCAS : un établissement public de proximité



Le Centre communal d'Action sociale est un établissement public rattaché à la Ville de Bayonne. Son existence est de droit pour chaque commune ou groupement intercommunal tel que prévu par les articles L123.4 à L123.9 du Code de l'Action sociale et des familles.

Il possède une autonomie budgétaire de principe, bien qu'il soit étroitement lié à la Ville par une subvention de fonctionnement.

Le CCAS dispose également d'une personnalité juridique de droit public qui lui permet par exemple d'agir en justice en son nom propre.

Le CCAS est présidé de plein droit par le maire de Bayonne. Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire. On compte parmi celles-ci un représentant des associations familiales, un représentant des associations de personnes handicapées, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.

La composition du conseil d'administration du CCAS de Bayonne

Président

> **Jean-René Etchegaray**, Maire, Président

8 élus du Conseil Municipal

> **Christine Lauqué**, Vice-Présidente, adjointe aux solidarités, logement et liens intergénérationnels

> **Françoise Brau-Boirie**, adjointe à la santé pour tous et prévention

> **Marie-Anne Delobel**

> **Marie-Noëlle Larré**

> **Jennifer Mothes**

> **Xabier Parilla Etchart**, adjoint à la politique linguistique, gestion budgétaire et contrôle financier

> **Alain Duzert**

> **Jean-Marc Abadie**

8 administrateurs nommés par le Maire

- > **Guillaume Descorps**
- > **Pierre Diratchette**
- > **Bruno Nadin**
- > **Martine Péchiné**
- > **Anne Guérin**, représentant de l'Union Départementale des Allocations Familiales
- > **Olivier Picot**, représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions
- > **Suzanne de Domingo**, représentante des associations de personnes âgées et de retraités
- > **Bernard Laborde**, représentant des associations œuvrant dans le domaine du handicap



Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées."(code de l'action sociale et des familles, article L. 123-5)

Bayonne*
BAIONA-PAYS BASQUE

MAIRIE DE BAYONNE 1
avenue Maréchal Leclerc,
64100 Bayonne

+33 5 59 46 60 60

 **NOUS CONTACTER**